
**3^e assemblée ordinaire du conseil d'administration,
mardi le 28 mars 2023, 19 h**

Centre communautaire Claude-Allard
3200, avenue D'Amours (salle RC-19)

ÉTAIENT PRÉSENT.E.S :

M. Nicolas Gagnon	Président
M. Jean-François Ross	Vice-président
M. Luc Santerre	Trésorier
M. Carol Létourneau	Secrétaire
M ^{me} Maude Cossette-Bergeron	Administratrice
M ^{me} Suzie Beaulieu	Administratrice
M ^{me} Marie-Pier Girouard	Administratrice
M. Kévin Breault	Administrateur
M. Luc Pesant	Administrateur

II Y A QUORUM

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENT.E.S :

M. David Weiser	Conseiller municipal, district électoral du Plateau
M. Dave Gagnon-Pelletier	Conseiller en interaction citoyenne
M ^{me} Kathleen Breault	Secrétaire de soutien

ÉTAIENT ABSENT.E.S :

M. Richard Lavigne	Administrateur
M ^{me} Anne Corriveau	Conseillère municipale, district électoral de Pointe-Sainte-Foy

Participation citoyenne : Deux citoyens sont présents

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET MOT DE BIENVENUE DU PRÉSIDENT

M. Nicolas Gagnon ouvre l'assemblée à 19h00 et souhaite la bienvenue aux personnes participant à la séance.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M. Nicolas Gagnon fait la lecture de l'ordre du jour. Il demande aux membres s'il y a des sujets à modifier ou à ajouter. M. Jean-François Ross demande l'ajout du sujet «*Réponse à la résolution sur le projet de sécurité routière Trompe-l'œil*» au point *Suivi des dossiers*. M^{me} Suzie Beaulieu demande l'ajout des points «*Balade à vélo*» au point 6.*Suivi des dossiers*. M. Nicolas Gagnon demande l'ajout des points «*réponse du MTQ à une résolution du Conseil* » et «*secrétariat de soutien*» au point *Fonctionnement*.

Projet d'ordre du jour

1. Ouverture de l'assemblée	19 h 00
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour	19 h 01
3. Adoption du procès-verbal du 28 février 2023	19 h 03
4. Questions et commentaires du public	19 h 05
5. Période d'information des membres du conseil municipal	19 h 20
6. Suivi des dossiers	19 h 40
• Table de concertation vélo	
7. Questions et commentaires du public (2 ^e période)	19 h 50
8. Fonctionnement	20 h 00
• Correspondance et information	
• Trésorerie	
• Rapport annuel, états financiers, AGA	
• Conférence à l'AGA	
9. Divers	20 h 15
10. Levée de l'assemblée	20 h 30

RÉSOLUTION CQP-23-CA-13

Sur proposition de M. Luc Pesant, appuyée par M. Jean-François Ross, il est résolu d'adopter l'ordre du jour avec les ajouts susmentionnés.

Adoptée à l'unanimité

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 28 FÉVRIER 2023

M. Nicolas Gagnon demande au Conseil s'il y a des modifications à apporter à ce procès-verbal.

RÉSOLUTION CQP-23-CA-14

Sur proposition de M^{me} Maude Cossette-Bergeron, appuyée par M. Kévin Breault, il est résolu d'adopter le procès-verbal du 28 février 2023 tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

4. QUESTIONS ET COMMENTAIRES DU PUBLIC

Il n'y a pas d'intervention.

5. PERIODE D'INFORMATION PAR LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

M. David Weiser mentionne qu'il y aura lundi soir prochain une séance d'information publique (en Zoom) sur tous les chantiers publics dans la Ville de Québec.

Le conseiller municipal a assisté au Défilé de la St-Patrick le 25 mars dernier et il a été fort impressionné par la dimension internationale de l'événement, avec des troupes de musiques de partout dans le monde qui étaient présentes.

6. SUIVI DES DOSSIERS

6.1 Réponse à la résolution sur le projet de sécurité routière Trompe-l'œil

M. Dave Gagnon Pelletier lit la réponse de la Ville à la résolution CQP-23-CA-02 :

Le conseil d'établissement de l'École Saint-Mathieu a déposé en 2020 un projet triennal de mobilisation à la sécurité routière.

La Ville félicite cette initiative qui pérennise la mobilisation des parents, des enseignants et des écoliers à la sécurité routière autour de cette école. Le 3e volet du projet consiste en l'achat d'affiche présentant l'image d'un enfant en taille réelle avec un message de sensibilisation à la vitesse et des panneaux d'avertissement pour éviter le blocage des stationnements lorsque les parents viennent porter leurs enfants devant être mis en œuvre en 2023.

Il nous est toutefois impossible de répondre favorablement au projet-pilote de trompe-l'œil sur des traverses piétonnières proposé conjointement par le conseil de quartier du Plateau et le conseil d'établissement de l'École Saint-Mathieu puisque ce projet ne respecte pas les normes à la signalisation et au marquage routiers au Québec.

La Ville siège sur différentes tables avec le Ministère du transport où cette proposition pourra être discutée.

6.2 Réponse du MTQ à une résolution du Conseil

M. Nicolas Gagnon a reçu une réponse du Ministère des Transports du Québec (MTQ) qui s'adressait au Conseil de la Cité Universitaire, puisque ce dernier avait fait une résolution sur le sujet. Mais comme le sujet concerne aussi le territoire du

Conseil du Plateau, la réponse nous est également parvenue. Un projet de résolution figurera à l'ordre du jour de notre prochaine séance.

M. Nicolas Gagnon lit la réponse du MTQ :

J'ai pris connaissance de votre correspondance accompagnée des résolutions numéros [CQCU] 2022-09-21-03, 2022-10-19-02 et 2022-12-12-04, demandant au ministère des Transports et de la Mobilité durable l'amélioration du couvert végétal et des aménagements favorisant les transports actifs lors du remplacement du pont d'étagement du chemin Sainte-Foy, qui surplombe l'autoroute Henri-IV (A-73), à Québec.

Dans le cadre de la préparation de ce projet de reconstruction impliquant le réseau routier de la Ville de Québec et du Ministère, le Service des transports et de la mobilité intelligente de la Ville a fait part de ses besoins. À cet égard, en raison notamment de la faible emprise routière disponible limitant les possibilités d'implantation d'aménagements cyclables sur l'axe et aux approches de la structure, une orientation commune visant à améliorer les infrastructures piétonnières a été retenue.

D'autre part, concernant les aspects liés au couvert végétal, certains types d'aménagements à préconiser ont été identifiés à l'entrée de la capitale et aux abords de l'autoroute 73 selon les secteurs et l'espace disponible. Se faisant, partout où les conditions le permettent, l'implantation de végétaux est prévue. Il est à considérer que les échangeurs sont notamment plus favorables à la croissance des plantes, car les superficies libres y sont plus grandes, éloignant ainsi les arbres et arbustes des impacts néfastes de la circulation qui compromettent leur survie (déneigement, embruns salins, accumulations d'abrasifs, corridors de vent, poussières, etc.).

La reconstruction du pont d'étagement du chemin Sainte-Foy au-dessus de l'autoroute 73 constitue un projet dans lequel il est plus complexe d'intégrer l'implantation de végétaux, en raison des faibles emprises disponibles sur ce parcours historique.

En somme, le Ministère poursuivra ses échanges avec la Ville de Québec dans le cadre de la préparation du projet afin de préconiser une vision globale des besoins en matière de transport actif et de couvert végétal.

Par ailleurs, je profite de l'occasion pour vous informer que le Ministère effectuera des plantations en 2023 dans l'échangeur du viaduc du chemin des Quatre-Bourgeois.

6.3 Activité balade à vélo

M^{me} Suzie Beaulieu mentionne qu'il y a eu quelques séances de travail avec les Conseils de St-Louis et de Sillery pour la planification de l'activité *Balade à vélo*.

Elle se tiendra finalement le 21 mai prochain en avant-midi. Le conseil d'arrondissement a mentionné qu'il faudrait une résolution des Conseils de quartier qui travaillent sur le projet pour que celui-ci soit bien encadré du côté de la sécurité routière, avec notamment des sentinelles.

Notre conseiller en interaction citoyenne nous fait part d'une demande qu'il a adressée à notre assureur au sujet de frais à prévoir pour couvrir nos risques.

RÉSOLUTION CQP-23-CA-15

Considérant que le 14 mai 2022, des administratrices des Conseils de quartier du Plateau, St-Louis et Sillery ont organisé une balade à vélo à laquelle ont pris part les conseiller.ère.s municipaux concerné.e.s ;

Considérant que cette activité a attiré une quarantaine de personnes malgré le temps froid et pluvieux (avec 90 inscriptions prévues) ;

Sur proposition de M^{me} Suzie Beaulieu, appuyée par M^{me} Marie-Pier Girouard, il est résolu :

- de demander à la Ville de répéter l'expérience en mai 2023, en collaboration avec les Conseils de quartier Saint-Louis et Sillery ;
- d'autoriser un budget maximal de 250\$ pour l'organisation de cette activité.

Adoptée à l'unanimité

7. QUESTIONS ET COMMENTAIRES DU PUBLIC (2^e PÉRIODE)

M^{me} Maude Cosette-Bergeron souligne que le Cercle des Fermières Ste-Geneviève de Sainte-Foy tiendra une exposition les 15-16 avril prochains au Centre communautaire Claude-Allard, où les visiteurs pourront voir et acheter différents produits.

8. FONCTIONNEMENT

8.1 Correspondance et information

M. Nicolas Gagnon mentionne que les gens (particuliers et services institutionnels) qui souhaitent bénéficier des incitatifs pour avoir des arbres plantés par la Ville ont jusqu'au 31 mars pour présenter une demande.

M^{me} Kathleen Breault mentionne qu'elle sera absente en octobre et novembre prochains. Les membres du Conseil travailleront conjointement pour rédiger les procès-verbaux de ces deux mois.

8.2 Trésorerie

M. Luc Santerre mentionne qu'en date du 28 mars 2023, il reste 2 452,55 \$ dans le compte du Conseil. Le chèque de fonctionnement du Conseil a été déposé dans le compte.

RÉSOLUTION CQP-23-CA-17

Sur proposition de M^{me} Suzie Beaulieu, appuyée par M. Carol Létourneau, il est résolu de verser 120\$ à M^{me} Kathleen Breault pour la rédaction du procès-verbal de la présente séance.

Adoptée à l'unanimité

8.3 Rapport annuel, états financiers et AGA

M. Nicolas Gagnon rappelle que les membres du Conseil adopteront le rapport annuel à la prochaine assemblée (l'AGA).

M. Luc Santerre a terminé les états financiers.

M. Kévin Breault a fait une publication sur la page Facebook du Conseil pour inviter les citoyen.ne.s à participer à l'assemblée générale.

M. Nicolas Gagnon liste les noms des personnes qui doivent poser leur candidature cette année : M^{me} Maude Cossette-Bergeron, M. Jean-François Ross, M. Richard Lavigne, de même que les trois membres cooptés : M. Kévin Breault, M. Luc Pesant et M. Carol Létourneau. M. Luc Santerre informe de son départ du Conseil en avril.

8.4 Conférence à l'assemblée générale annuelle

Malgré les tentatives des membres du conseil, il n'y aura pas de conférence cette année à l'AGA.

9. DIVERS

Il n'y a pas d'intervention.

10. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, il est résolu de lever l'assemblée.

Il est 20 h 25.

Procès-verbal rédigé par M^{me} Kathleen Breault et révisé par M. Nicolas Gagnon et M. Carol Létourneau.

M. Nicolas Gagnon, président

M. Carol Létourneau, secrétaire